

## Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, DOUCET, VELLEINE, MALAUD

Procurations : CUQUEMELLE représenté par DOUCET, JANNETAUD N. représentée par PATAUD

Excusés : TERRASSIER

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

**Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.**

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Carmine CANFORA

### **1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2022**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 19 octobre 2022.

### **2. Demande de modification ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour suite à la réception par l'entreprise SAUR de la convention d'assistance technique au service de la distribution d'eau potable. Approuvé à l'unanimité.

### **3. Validation de la convention d'assistance technique au service de distribution eau potable**

La convention établie par l'entreprise SAUR concernant la mission de mise à disposition de son service d'astreinte pour le service d'alimentation en eau potable de la commune est arrivée à échéance.

L'entreprise SAUR a transmis une nouvelle convention reprenant les mêmes dispositions pour une durée trois ans. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne renouvelle pas la convention d'assistance technique pour le service alimentation en eau potable de la commune.

### **4. Approbation du RPQS du SPANC 2021**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **5. Forêt communale : programme de travaux 2023**

Le Maire donne lecture du programme d'action 2023 pour la forêt communale présentée par l'Office National des Forêts. Il s'agit des travaux sylvicoles de plantation et de dégagement manuel des plantations en investissement, des travaux de pose de mobilier et de signalétique bois et des travaux environnementaux d'entretien de la lande d'Augerolles et du sentier des Cascades d'Augerolles en fonctionnement. Le montant H.T. des travaux est de 80 260,00 €. Approuvé à l'unanimité.

### **6. Forêt communale : devis honoraires assistance maîtrise d'œuvre 2023**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux 2023 de la forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles.

Le devis est le suivant :

- Travaux sylvicoles en investissement (plantation) pour un montant H.T. de 4 054,44 €.
- Travaux sylvicoles en investissement pour un montant H.T. de 3 206,88 €.
- Travaux environnementaux pour un montant H.T. de 900,00 €.
- Travaux de pose de panneaux pour un montant H.T. de 180,00 €

Pour un montant H.T. de 8 341,32 € soit un montant T.T.C. de 10 009,59 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis.

#### **7. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Junien-la-Bregère année scolaire 2022-2023**

Il s'agit pour la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Junien-la-Bregère pour la période scolaire 2022-2023. La participation aux frais de fonctionnement est de 282,35 € par enfant pour l'année scolaire 2022-2023. Un enfant fréquente l'école. La convention est approuvée à l'unanimité.

#### **8. Décision modificative pour l'achat de compteur d'eau pour le village de Mortierolles**

La commune a prévu de mettre les compteurs d'eau du village de Mortierolles à l'extérieur. Il est nécessaire d'acheter 30 compteurs d'eau pour le village de Mortierolles. Ces compteurs vont être intégrés au devis. Cette décision modificative est nécessaire afin d'ajuster les comptes en fonctionnement et acquérir des décorations de Noël et 3 panneaux d'affichage.

Compte 60624 : +2 500 / compte 615232 : + 3 200 € / compte 625 : + 250 / compte 2188 : + 800 / compte 60636 : - 1 000 / compte 6071 : - 500 / compte 61524 : - 1450 / compte 615221 : - 3 000 / compte 212 : - 800

#### **9. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement**

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article, à hauteur maximale de 210 721,75 €, soit 25% de 842 887,00 €. Les dépenses d'investissement concernées seraient :

- Terrain, art. 2117 pour 32 000,00 €
- Autres constructions, art. 212 pour 25 088,00 €
- Bâtiments publics, art 2131 pour 33 000,00 €
- Autres constructions, art 2138 pour 10 000,00 €
- Réseaux de voirie, art 2151 pour 10 500,00 €
- Matériel de transport, art 2182 pour 80 000,00 €
- Matériel informatique, art 2183 pour 3 000,00 €
- Restauration église Saint-Pardoux, art. 231/Op. 14 pour 17 133,75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement.

#### **10. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

#### **11. Informations diverses**

*Le Maire, Patrice PATAUD :*

➤ Assainissement de Mortierolles : les travaux avancent plus vite que prévu.

➤ Comité de pilotage de l'étang Bourdeau : La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest arrête la gestion au 30 novembre 2022. L'état prend la gestion du site Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2022. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion revient à la Région pour un an.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches prendra la gestion du site à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

➤ Dossier DETR eau potable du village de Morterolles : le dépôt du dossier DETR pour le projet d'eau potable au village de Morterolles ne peut pas être déposé plus de 2 fois. Les travaux sont donc pris en charge en totalité par la commune sans subvention.

➤ Schéma directeur d'eau potable : les travaux concernant la sectorisation vont être réceptionnés le 04 janvier 2023. L'entreprise SAUR a présenté ce matin le logiciel permettant de détecter les anomalies sur le réseau d'eau potable (consommation anormale, fuites éventuelles ...).

➤ Désignation du correspondant sécurité incendie : Kévin TERRASSIER.

➤ Chemin communal entre M. BARRAT et M. AZZOUZI : le chemin a été remis en état en partie par Sébastien. Un tas de pierre ne permet pas de terminer la réfection du chemin communal qui dessert des parcelles privées.

➤ La distribution des colis a été faite le 14 décembre après-midi.

➤ Le Noël des enfants est prévu dimanche 18 décembre à partir de 14h30.

➤ PNR : la subvention concernant la maîtrise d'œuvre du hangar communal ne sera pas perçue en totalité car les travaux du hangar ne sont toujours pas terminés.

➤ La Poste : les plans cadastraux des différents villages ont permis de mettre en évidence plusieurs modifications à réaliser : rajouter des numéros et mettre des noms de rue supplémentaire.

➤ Thierry propose de voter une aide pour soutenir l'Ukraine. Le conseil municipal est d'accord. La fondation Zelenska a été choisie.

La séance est levée à 19h38.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,  
Carmin CANFORA